

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 septembre 2025 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents :           Monsieur Réjean Normand, maire  
                                  Monsieur Roberge Castonguay, conseiller au siège no.2  
                                  Monsieur Allen Tremblay, conseiller au siège no.3  
                                  Monsieur Jean-Marie Therrien, conseiller au siège no.6

Sont absents :

Est également présente Mme Nataly M. Ferland, directrice générale par intérim et greffière-trésorière.

#### Période de recueillement

#### **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est ouverte à 19h00 par M. Réjean Normand maire, Mme Nataly M. Ferland, directrice générale par intérim et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

##### 2025-10-115

Pro: M. Allen Tremblay  
Et unanimement résolu.

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **Déclaration de conflits d'intérêts**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025**

##### 2025-10-116

Pro : M. Jean-Marie Therrien  
Et unanimement résolu.

QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 8 septembre 2025 a été remis à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Tous les conseillers présents ont approuvé à l'unanimité ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2025**

##### 2025-10-117

Pro : M. Roberge Castonguay  
Et unanimement résolu.

QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue 22 septembre 2025 a été remis à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Tous les conseillers présents ont approuvé à l'unanimité ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

#### **Suivi du dernier procès-verbal**

#### **Rapport d'activités du maire**

Monsieur Réjean Normand maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis la séance du 8 septembre 2025.

#### **Présentation des comptes**

##### 2025-10-118

Pro : M. Roberge Castonguay  
Et unanimement résolu.

QUE la liste des comptes de la Municipalité couvrant le chèque #3641 et 3642 et les transferts bancaires #318 à #341 pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Les membres présents approuvent à l'unanimité le paiement de ces dépenses pour un montant total de 93 188.90 \$.

#### **DÉPÔT – États comparatifs**

La directrice générale par intérim dépose au conseil les états comparatifs au 30 septembre 2025, comme l'exige l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

#### **DÉPÔT – Avis rôle triennal 2<sup>e</sup> année**

La directrice générale par intérim donne avis public que le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 de la Municipalité de Rivière-à-Claude a été déposé à mon bureau le 16 septembre 2025.

#### **RÉSOLUTION - Revenus et dépenses 2025 pour la Réserve LAV III – Parc de la paix**

##### **2025-10-119**

Pro : M. Allen Tremblay  
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE la Municipalité a constitué une réserve pour le projet du Monument LAV III et du Parc de la paix (référence résolution 2024-04-061);

ATTENDU QUE les dépenses et revenus sont à comptabiliser à chaque fin d'année fiscale pour mettre à jour la balance de la réserve;

ATTENDU QUE la balance disponible à l'ouverture de l'année 2025 était de 7 510,84 \$ et que, pour cette même année aucun nouveau revenu n'a été accumulé et que les dépenses sont de 2 191.15 \$;

EN CONSÉQUENCE, la balance de la Réserve LAV III – Parc de la paix disponible pour l'année 2026 se chiffre à 5 319.69 \$.

#### **Correspondance**

#### **Affaires nouvelles**

##### **A) RISTOURNE – Régie intermunicipale de l'Énergie GÎM**

Une remise de 4 085 \$ a été distribuée pour les profits 2025 de la Régie intermunicipale de l'Énergie GÎM.

##### **B) PPA-CE – Coût total du projet**

###### **2025-10-120**

Pro : M. Roberge Castonguay  
Et unanimement résolu.

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une subvention de 35 500 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale » ;

ATTENDU QUE des travaux d'amélioration des routes Castonguay et de la Traverse ont été exécutés à l'automne 2025;

ATTENDU QUE le cout total s'élève à 36 571\$;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu de payer la différence avec les fonds disponibles au surplus non affectés.

##### **C) TECQ 2024-2028 – Balises de route**

###### **2025-10-121**

Pro : M. Jean-Marie Therrien  
Et unanimement résolu.

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec TECQ 2024-2028 la Municipalité doit réaliser un investissement autonome pour la durée du programme à hauteur de 17 861 \$ et que cette somme est répartie aux budgets des années 2025-2026-2027 et 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité a exécuté un investissement de 3 635 \$ en 2025 pour la conversion des lampadaires Dell au Parc Drapeau et au site de la Croix;

ATTENDU QUE le conseil désire qu’une signalisation consistant en des balises pour le ralentissement de la circulation soit installée dès le printemps 2026 sur les routes Auclair et Castonguay, et que, pour assurer la disponibilité du matériel, nous devons faire la commande auprès du fournisseur cet automne;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu d’autoriser la directrice générale par intérim à procéder à la commande du matériel d'une somme de 3 472 \$ pour assurer l’installation des balises au printemps prochain.

**Période de questions**

Une période de 5 minutes est consacrée à des questions.

**Clôture de l’assemblée**

2025-09-122

À 19h27, sur proposition de M. Roberge Castonguay, l’assemblée est levée.

**En tant que maire, Réjean Normand, je certifie que la signature de ce procès-verbal est équivalente à l’approbation de toutes les résolutions qu’il contient, conformément à l’article 142 du Code municipal.**

(signé)  
\_\_\_\_\_  
Réjean Normand  
Maire

(signé)  
\_\_\_\_\_  
Nataly Morin Ferland  
Directrice générale par intérim  
greffière-trésorière